

ADOPTION D'UN TOUR DE SERVICE EXPERIMENTAL A LYON SAINT-EXUPERY

Lors du CT spécial du SNA/CE qui s'est tenu le jeudi 5 juillet, les organisations syndicales représentatives ont été appelées à se prononcer sur l'adoption d'un tour de service expérimental sur l'organisme de Lyon Saint-Exupery.

Ce tour expérimental a été adopté après mise au vote :

Contre : USAC CGT

Abstention : UNSA, CFDT

Pour : SNCTA, SNNA-FO

Le SNNA-FO, organisation signataire du protocole social 2016-2019, a toujours considéré que **les expérimentations** prévues par ce même protocole **ne peuvent être acceptables qu'à deux conditions** :

D'une part, **les expérimentations doivent demeurer des expérimentations et le socle de base doit rester l'arrêté du 19 novembre 2002**. A ce titre, l'expérimentation engagée sur l'organisme de Lyon Saint-Exupery est bornée, et le retour aux principes de 2002 rendu possible par l'adoption concomitante d'une note de service relatif au fonctionnement du tour de service hors expérimentation (Pour : UNSA, CGT, CFDT, SNNA-FO – Abstention : SNCTA).

D'autre part, le SNNA-FO estime **qu'une expérimentation relative au temps de travail ne peut être significative qu'à la condition de recevoir l'assentiment des personnels concernés**. Pour mesurer cet assentiment, le SNNA-FO a considéré que l'initiative prise par une autre organisation syndicale de lancer une consultation était justifiée. Toutefois, afin de renforcer la régularité de cette consultation, le SNNA-FO a participé au dépouillement en présence de l'administration. Or, les résultats de la consultation font état d'une large adhésion des personnels à l'expérimentation proposée : 79,1 % des personnels concernés ont votés pour, et le taux de participation est très significatif (96,7%).

Dès lors que ces principes étaient respectés, le SNNA-FO a naturellement décidé de suivre la volonté de la salle, sans dogmatisme aucun, et conformément à ce qui avait été annoncé par nos représentants dès l'origine.

Bien sûr, le SNNA-FO veillera à ce que l'intérêt des contrôleurs soit garanti lors de la mise en œuvre de l'expérimentation et dans ce but, participera activement au Comité de suivi local associé.

Vos représentants SNNA-FO : Roland Pagnier-LFLL / Raynald DROLEZ-LFLY

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

